

De : Poulin, Jean-François
A : [Guay-Lachance, Maxandre \(BAPE\)](#)
Cc : [Gravel Julie \(julie.gravel@arcelormittal.com\)](mailto:julie.gravel@arcelormittal.com)
Objet : Complément d'information à la DQ7.1
Date : 31 janvier 2018 16:29:56
Pièces jointes : [image003.png](#)

Bonjour M. Guay-Lachance, nous aimerions porter à l'attention de la Commission certaines précisions concernant les incidents en lien avec des digues et des bassins d'eau à la mine de Mont-Wright suite à la lecture des informations fournis dans la réponse du MDDELCC (DQ7.1). Effectivement, la lecture des comptes rendus d'appel, sans mise en contexte, porte à croire que des incidents importants sont survenus en termes de débordements de digues ou de bris de digues. ArcelorMittal considère important de mettre en contexte les incidents listés par le MDDELCC.

Incident #1 : 3 brèches dans le bassin (lac Irène)

- Cet incident s'est produit le long d'un chemin d'accès temporaire près de la fosse Irène. Lors des travaux de décapage préalables à l'exploitation de cette nouvelle fosse, un chemin temporaire a été aménagé. Au printemps, l'eau accumulée dans un élargissement du fossé du chemin agissant comme bassin temporaire était à un niveau important. L'entrepreneur a fait 3 tranchées dans le chemin pour permettre au surplus d'eau de fonte de s'écouler vers l'aval. En parallèle, le chantier de construction du canal Irène, situé plus en aval, était en démarrage avec objectif de collecter les eaux venant du secteur de la future fosse Irène. L'objectif de ce fossé est de collecter l'eau de ruissellement en provenance de la fosse Irène et des haldes à stériles attenantes pour les rediriger vers le bassin Hesse Centre pour recirculation ou traitement et rejet à l'effluent final HS-1.
- La mention de brèche dans de le bassin n'est pas exacte puisqu'il s'agit d'un fossé en amont d'un chemin temporaire et non pas d'un bassin conçu selon les normes de la directive 019.
- Cet incident n'est pas lié au parc à résidus mais au chantier de construction du canal et à la gestion de ces eaux de chantier.

Incident #2 : Déversement du bassin de rétention de la halde 24

- Cet incident n'est pas lié au parc à résidus mais au secteur de la halde 24 près du lac Mogridge et du canal du même nom.
- Une panne électrique a provoqué l'arrêt du pompage des eaux du bassin de rétention entraînant un rejet vers un tributaire du lac Mogridge.
- La capacité de pompage au bassin a été doublée suite à l'incident et une des pompes a été branchée à une génératrice pour assurer la continuité du pompage en cas de panne électrique.

Incident #3 : bassin d'eau de fonte infiltrée et ressortie au pied de la digue

- Cet incident n'est pas lié au parc à résidus mais aux travaux d'exploitation des futures fosses Irène et Webb;
- On retrouvait, en amont du chemin de production menant à la fosse Irène, une accumulation d'eau de ruissellement qui percolait vers l'aval sous le chemin. Cette eau poursuivant ensuite vers le lac Webb en s'infiltrant au travers d'un dépôt de stérile appelé à tort une digue dans le rapport d'incident.

- La situation a été corrigée lors de la construction du canal Webb qui redirige les eaux de contact minières vers le bassin Hesse Centre.

Incident #4 : Débordement de la digue Carotte suite au manque de capacité du puits de pompage

- L'incident s'est produit dans le secteur de la digue Carotte mais il n'y a eu en aucun cas un débordement de la digue Carotte.
- Il s'agit d'un incident au bassin de pompage des eaux d'exfiltrations de la digue Carotte.
- Les fortes précipitations ont entraîné un apport supérieur en eau propre en provenance du terrain naturel avoisinant, ce qui a entraîné un débordement du bassin de pompage.
- Il ne s'agit pas d'un débordement du parc à résidus.

Jean-François Poulin, Biologiste M. Sc.
Chef d'équipe / Team Leader
Environnement / Environment



T+ 1 418-589-8911 #12635
F+ 1 418-589-2339
M+ 1 418-297-8254

1890, avenue Charles-Normand
Baie-Comeau (Québec)
G4Z 0A8 CANADA

wsp.com

NOTICE: This communication and any attachments ("this message") may contain information which is privileged, confidential, proprietary or otherwise subject to restricted disclosure under applicable law. This message is for the sole use of the intended recipient(s). Any unauthorized use, disclosure, viewing, copying, alteration, dissemination or distribution of, or reliance on, this message is strictly prohibited. If you have received this message in error, or you are not an authorized or intended recipient, please notify the sender immediately by replying to this message, delete this message and all copies from your e-mail system and destroy any printed copies. You are receiving this communication because you are listed as a current WSP contact. Should you have any questions regarding WSP's electronic communications policy, please consult our Anti-Spam Commitment at www.wsp.com/casl. For any concern or if you believe you should not be receiving this message, please forward this message to caslcompliance@wsp.com so that we can promptly address your request. Note that not all messages sent by WSP qualify as commercial electronic messages.

AVIS : Ce message, incluant tout fichier l'accompagnant (« le message »), peut contenir des renseignements ou de l'information privilégiés, confidentiels, propriétaires ou à divulgation restreinte en vertu de la loi. Ce message est destiné à l'usage exclusif du/des destinataire(s) voulu(s). Toute utilisation non permise, divulgation, lecture, reproduction, modification, diffusion ou distribution est interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, ou que vous n'êtes pas un destinataire autorisé ou voulu, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et détruire le message et toute copie électronique ou imprimée. Vous recevez cette communication car vous faites partie des contacts de WSP. Si vous avez des questions concernant la politique de communications électroniques de WSP, veuillez consulter notre Engagement anti-pourriel au www.wsp.com/lcap. Pour toute question ou si vous croyez que vous ne devriez pas recevoir ce message, prière de le transférer au conformitelcap@wsp.com afin que nous puissions rapidement traiter votre demande. Notez que ce ne sont pas tous les messages transmis par WSP qui constituent des messages électroniques commerciaux.

-LAEmHhHzdJzBITWfa4Hgs7pbKl